

Synthèse de la journée – Colloque « la France des Grands lacs »

Piney (10)

François LEGER,

Président du conseil scientifique du Conservatoire du littoral

Une forêt aussi remarquable que celle du Grand Orient est un laboratoire exceptionnel pour envisager le pilotage de la diversité biologique. Mais elle est aussi un espace de production sylvicole tout aussi exceptionnel. Toute la question est donc de trouver le bon compromis entre la vision du naturaliste et celle du forestier, qui n'engagera pas la gestion au-delà d'un point d'irréversibilité qui condamne l'une ou l'autre de ces perspectives. Cette question des arbitrages à effectuer entre différents objectifs en tension est absolument centrale. Elle est d'abord et avant tout politique.

Les grands lacs, y compris lorsqu'ils sont de création humaine récente, ont une importance considérable en matière de conservation de la biodiversité à l'échelle locale et à l'échelle européenne (haltes migratoires capitales). Ce sont aussi des attracteurs touristiques majeurs et des ressources pour le développement local, des réservoirs d'initiatives pour les territoires, le mot « initiatives » étant bien au pluriel.

Les enjeux sur les lacs sont donc nombreux et en tension permanente :

- Préservation des milieux naturels et de la biodiversité ;
- Activités touristiques et sportives de pleine nature ;
- Valorisation agricole ou forestière ;
- Valorisation du foncier privé ;
- Maintien, renforcement ou diversification des activités économiques ;
- Réservoir d'initiatives pour le développement local dans des zones rurales isolées.

De plus, ces fonctions et enjeux des lacs débordent souvent le strict plan local :

- Protection en aval des biens et des populations vis-à-vis des inondations (ici la protection de la Ville de Paris et de sa ceinture urbanisée) ;
- Maintien du débit d'étiage en lien avec la production d'électricité ou pour la ressource piscicole.

Penser le futur des lacs oblige à les repenser dans leur territoire, à y construire des compromis permettant d'optimiser le « niveau de satisfaction » de chaque acteur sur le temps long. Nous avons tous tendance à vouloir maximiser notre profit immédiat. Composer avec d'autres objectifs ou enjeux, tout aussi légitimes, peut obliger chacun à accepter un certain nombre de pertes à court terme et à penser à la façon dont les synergies avec d'autres activités peuvent permettre, à long terme, ces pertes. Cette perspective n'est envisageable qu'à la condition que les lacs soient intégrés à un projet de territoire agençant les activités dans l'espace ET le temps, librement construit et consenti par tous les acteurs qui l'ont en partage, habitants, entreprises, protecteurs de la nature, institutions publiques.

Dans cette recherche d'un développement pleinement durable, un des avantages des grands lacs, paradoxalement, est d'être soumis à des dispositifs législatifs qui les inscrivent dans cette impérative

logique de temps long, quand bien même d'aucuns, par trop enfermés dans des visions de court terme, peuvent les juger inutilement contraignants : que seraient devenus nos rivages, qu'en serait-il aujourd'hui de leur attractivité économique et touristique, dans quel état seraient les patrimoines naturels sans la Loi Littoral ?

Ce cadre législatif introduit un acteur particulier dans la gestion des grands lacs : le Conservatoire du littoral. Particulier, car il s'agit d'un acteur foncier qui agit dans la permanence et dont les acquisitions sont inaliénables et incessibles. Particulier car c'est un acteur pour qui le foncier n'est pas un bien privé mais un bien commun. Sa mission propre est bien la préservation à long terme du caractère naturel des biens qu'il acquiert, dans l'objectif du « tiers naturel » qu'il s'est fixé sur le temps long. Mais le Conservatoire doit se préoccuper de la variété des usages de ces biens, de la combinaison et de la régulation des activités qui lui permettent de remplir cette mission. Le Conservatoire du littoral érige la Nature en bien commun et doit garantir un accès égal et équitable à cette Nature.

À l'inverse de beaucoup d'acteurs locaux et d'élus contraints, pour de bonnes ou mauvaises raisons, de se concentrer uniquement sur le court terme, le Conservatoire a le privilège de pouvoir et de devoir penser à long terme. Cette capacité de projection dans un futur lointain lui permet d'envisager une gestion adaptative des sites dont il a la responsabilité. Or, ce principe de gestion adaptative est en passe de devenir un impératif pour tous les acteurs des territoires. Le changement climatique n'est pas un horizon, nous sommes pleinement dedans. Le monde dans lequel nous sommes se transforme sous nos yeux. Ces transformations nous affectent au quotidien, sans que nous puissions prévoir ne serait-ce que la probabilité d'occurrence et l'amplitude des phénomènes que nous aurons à affronter. Cette incertitude radicale quant à notre futur désormais imprédictible nous oblige à réfléchir dès maintenant aux flexibilités nécessaires de nos projets, à leur capacité d'absorber les chocs qui les menacent sans même avoir à l'avance une idée claire de ce qu'ils seront.

L'intérêt de cette journée, pour moi, est de nous apporter la preuve de la nécessité d'une pensée adaptative du développement, et d'une pensée adaptative de la protection de la nature. Quelque chose m'a frappé, concernant les suivis écologiques. Nous restons dans une vision de la nature qui reste assez largement fixiste, une vision de description des états présents. Ce qui doit nous intéresser désormais, et moi le premier en tant qu'écologue, c'est bien la question du suivi des processus, des dynamiques et du mouvement. On peut être satisfait de savoir qu'une population de quelques individus d'une espèce réputée rare se maintient dans un site : cette population existe et son existence en soi est importante. Mais dès lors que son effectif est inférieur à un certain seuil, nous savons qu'elle sera soumise non seulement à des pressions exogènes que nous pouvons espérer contrôler, mais aussi à des mécanismes endogènes stochastiques, c'est-à-dire se produisant sous l'effet du hasard, qui font que cette population peut régresser et même disparaître ou au contraire s'accroître sans que nous puissions en déterminer les causes et, en particulier celles liées à nos choix de gestion. À l'inverse, prenons la situation des alouettes, espèce dont les populations dégringolent partout en France. Comprendre les causes de cette dégringolade nous informe directement sur notre part de responsabilité, sur la façon dont celle-ci peut être contrôlée et dont ce contrôle devra être adapté au gré des phénomènes auxquels nous risquons d'être confrontés dans le futur.

Il est nécessaire d'imaginer les projets de manière adaptative, en s'éloignant d'une vision trop fixiste des « états désirables », réduite à la patrimonialité des éléments et qui revient en somme, en croyant se concentrer sur le présent, à ne regarder que le passé. Il faut identifier les facteurs pertinents et penser le développement dans des mécaniques originales, qui exigent d'articuler intuitions et sens commun avec un questionnement scientifique.

Nous devons repenser les catégories qui étaient les nôtres voilà encore 20 ans, qui étaient alors des objets relativement constants. Nous ne maîtrisons pas ces questions de changement climatique. Le tourisme sur les lacs va peut-être prendre une ampleur totalement nouvelle tout simplement parce que les gens qui vivent sur leurs rives iront plus près pour ne pas dépenser de l'essence à 3 € le litre. Les lacs et les plans d'eau vont attirer de plus en plus de monde (plus il fait chaud, plus on a envie de mettre les pieds dans l'eau). Plus les événements climatiques prendront une ampleur extrême, plus il faudra vider les lacs en été... Cette équation n'est pas du tout facile à résoudre.

Les lacs peuvent être des lieux où cet effort de projection dans un futur incertain peut se réaliser mieux qu'ailleurs. Nous l'avons vu au cours de cette journée, les grands lacs sont des sites qui portent des enjeux naturels, culturels et économiques inextricablement liés et interdépendants. Une particularité des lacs est aussi d'être des lieux que l'on peut qualifier de « circonscrits » et autocentrés, en opposition au linéaire, sans fin, du littoral marin. Suivez le rivage lacustre et vous reviendrez à votre point de départ. Et vous tomberez sur les mêmes personnes, les mêmes acteurs, qui ont tous le regard concentré sur un objet unique, le lac, dont ils dépendent tous. Cette particularité invite à faire des grands lacs des lieux privilégiés d'expérimentation et d'innovation sociale pour penser les projets de territoire non comme une programmation statique mais comme un processus, complexe car multi-enjeux, dynamique et s'inscrivant dans une temporalité longue.

François Léger